

Hygiène au Cabinet Médical

Yves Cohen, Hôpital Avicenne, Université Paris 13

« Une étude pointe le manque d'hygiène dans le cabinet d'un généraliste sur cinq »

L'Express : **Etude « inquiétante » de l'université Claude-Bernard, à Lyon auprès de 50 praticiens volontaires**

20 % porteurs de germes pathogènes

« les médecins pèchent d'abord par le lavage des mains, un rituel dont les règles sont très codifiées mais rarement appliquées avec rigueur ».

62 % ne sont pas équipés d'essuie-mains à usage unique.
30% ne dispose pas de savon antiseptique.

« Et ceux qui s'en servent ne respectent pas le temps de friction nécessaire »

Responsabilité - 1



LA FAUTE : « manquement à une obligation pré-établie, à une règle préalablement fixée »

Différente de l'erreur (fait de se tromper) qui n'engage pas systématiquement la responsabilité

LE PREJUDICE : Dommage subi par la personne suite à un acte de soins

LIEN FAUTE → DOMMAGE

pour engager responsabilité

Responsabilité - 2

Trois types de responsabilité : disciplinaire, civile et pénale (peuvent se cumuler pour les mêmes faits).

Responsabilité disciplinaire : appréciée par l'Ordre des médecins → sanction (de l'avertissement à l'interdiction d'exercer) en cas de manquement à la déontologie.

Responsabilité civile : appréciée par les juridictions civiles pour la pratique libérale, par les juridictions administratives pour la pratique dans une structure publique → **réparation du dommage** que la faute du professionnel a causé à la victime (assurance professionnelle).

Responsabilité pénale : appréciée par le juge pénal, si la faute du professionnel peut être qualifiée **d'infraction pénale** → peines d'amende ou de prison (pas assurance : responsabilité personnelle).

Introduction

1. Décret n° 95-1000 du 6 septembre 1995 portant Code de déontologie

Article 11

Tout médecin doit **entretenir et perfectionner ses connaissances**; il doit prendre toutes dispositions nécessaires pour participer à de actions de formation continue. Tout médecin participe à l'évaluation des pratiques professionnelles.

Article 49

doit tout mettre en œuvre pour obtenir le respect des règles d'hygiène et de prophylaxie.

Il doit **informer le patient** de ses responsabilités et devoirs vis-à-vis de lui-même et des tiers ainsi que des précautions qu'il doit prendre.

Introduction

L'article 71 du code de déontologie médicale

rappelle que le médecin doit :

Disposer d'une installation convenable et de moyens techniques suffisants en rapport avec la nature des actes

S'assurer que les conditions dans lesquelles il exerce ne compromettent ni la qualité des soins et des actes médicaux, ni la sécurité des personnes examinées

Introduction

L'article 71 du code de déontologie médicale

rappelle que le médecin doit :

Procéder à la stérilisation et à la décontamination des dispositifs médicaux

Éliminer les déchets selon les procédures réglementaires

Veiller à la compétence et formation de leur personnel

Tout mettre en œuvre pour obtenir le respect des règles d'hygiène

Traçabilité

Introduction

Lutter contre la transmission d'infections lors des soins →
obligations professionnelles réglementaires,
déontologiques et éthiques.

« Par conséquent, tout professionnel de santé doit connaître et prendre en compte les règles d'hygiène ainsi que les nouvelles exigences nées de la survenue de nouveaux agents pathogènes, dès lors que son exercice peut le mettre en contact avec ceux-ci. »

PLAN

✓ Protéger le patient

- Lavage des mains
- SHA
- Gants
- Désinfection/ Antisepsie
- Déchets

✓ AES

Introduction

La maîtrise du risque infectieux

respect des règles d'hygiène de base :

**1. Minimiser les risques de transmission de germes
du médecin vers les patients**

Lavage des mains

Peau vers un site stérile

Désinfection Antisepsie

Introduction

La maîtrise du risque infectieux

respect des règles d'hygiène de base :

- 2. Réduire le risque de transmission par les matériels
(à usage unique ou réutilisable)**

- 3. Maîtriser le risque lié à l'environnement,**

PROTEGER LE PATIENT AU COURS D'UN ACTE MEDICAL

Le lavage des mains

Les solutions hydro-alcooliques

La désinfection et l'antisepsie de la peau et des muqueuses

HYGIENE DES MAINS

Niveau de flore microbienne sur les mains

Flore résidante : germes implantés de façon prolongée voire permanente sur la peau

Flore transitoire : germes superficiels apportés lors des contacts récents avec des objets, des surfaces ou des personnes (poignée de mains).

Réservoirs de micro-organismes :

ongles longs, faux ongles,
vernis à ongles, bijoux, → **PROSCRITS**
manches longues

HYGIENE DES MAINS

Lavage des mains : arme simple efficace et capitale

3 types de situations = 3 types de lavage des mains

ACTES A FAIBLE RISQUE : LAVAGE SIMPLE

A HAUT RISQUE : LAVAGE ANTISEPTIQUE OU HYGIENIQUE

**A TRES HAUT RISQUE : LAVAGE DES MAINS
CHIRURGICAL**

HYGIENE DES MAINS

LAVAGE SIMPLE

Objectif :

réduction de la flore transitoire potentiellement pathogène récupérée par contact avec un objet souillé.

Actes concernés :

- Examen clinique du patient,
- Prélèvements sanguins, Injections SC, IM et IV,
- Mesolift
- Injection de comblement
- intra musculaire: toxine botulique

HYGIENE DES MAINS

LAVAGE SIMPLE

Produit :

Savon liquide ordinaire

« LE CHAT » mousse glycériné, « POUSSÉ-MOUSSE » à la glycérine,

tout autre savon liquide doux non antiseptique

(glycériné de préférence afin de protéger l'épiderme)

Durée :

au moins 15 secondes de savonnage

et

30 secondes en tout.

HYGIENE DES MAINS

LAVAGE ANTISEPTIQUE

Objectifs :

élimination de la flore transitoire,
et réduction de la flore résidante

Actes Concernés :

- Poses de perfusion,
- Sutures cutanées,
- Après contact septique, en cas d'épidémies
- Pour les volumes du visage (VOLUMA SUBQ)

HYGIENE DES MAINS

LAVAGE ANTISEPTIQUE

Produits :

- Savon liquide antiseptique en distributeur
- BETADINE® scrub, HIBISCRUB®, CHLORIDERM®

Durée :

au moins une minute de savonnage

HYGIENE DES MAINS

LAVAGE CHIRURGICAL

Objectifs :

action sur la flore transitoire

et

la flore résidante

Avec

effet rémanent

Actes Concernés :

- Infiltrations articulaires et ponctions articulaires,
- Ponctions lombaires, cathétérismes....
- Gestes profonds vers un site stérile

HYGIENE DES MAINS

LAVAGE CHIRURGICAL

Produits :

- Savon liquide antiseptique en distributeur

BETADINE® scrub, HIBISCRUB®, CHLORIDERM®

Durée :

4 minutes

en deux applications successives de 2 minutes

avec un brossage des ongles entre deux applications

Brosse stérile (usage unique).

HYGIENE DES MAINS

Solution Hydro Alcoolique

Lavage

simple

hygiénique

Elimination

de la flore transitoire

Savon simple

90 %

Sav. Antiseptique

99,9 %

SHA

99,99 %

de la flore résidente

Aucune action

50 %

Elimination souillures

+

+

-

HYGIENE DES MAINS

Solution Hydro Alcoolique

Actes : Lavage simple + Lavage Antiseptique

Objectif : élimination de la flore transitoire

réduction de la flore résidante

Produit : Solution hydro alcoolique

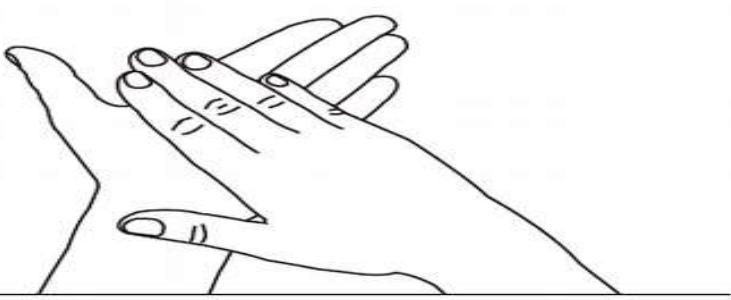
Comment : Méthode par friction

sauf mains souillées, poudrées, avec sang/biologiques

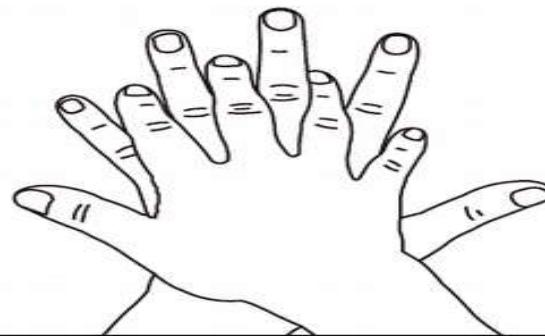
Mains macroscopiquement propres et sèches

Friction en 6 temps + poignets jusqu'à séchage

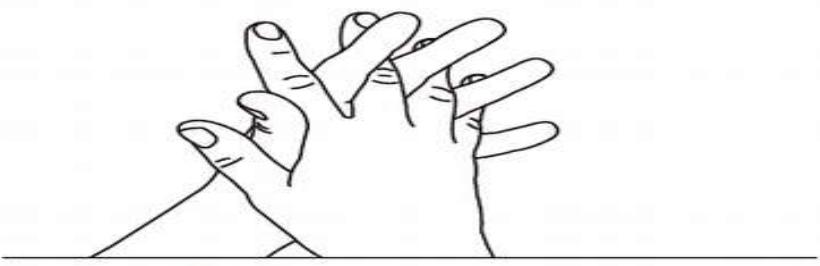
Durée : 30''



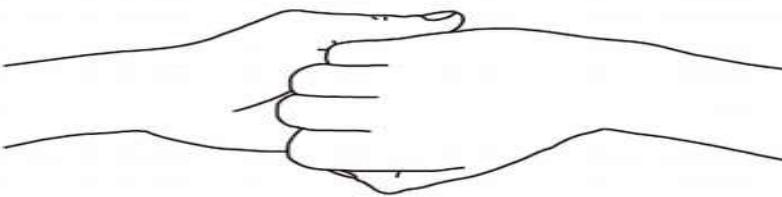
1 Paume sur paume
Désinfection des paumes



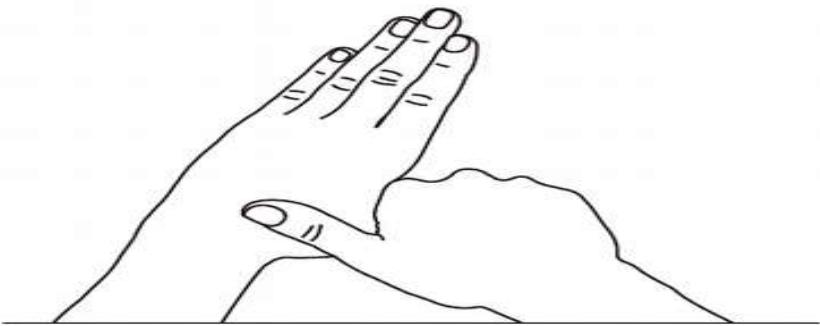
2 Paume sur dos
Désinfection des doigts et des espaces interdigitaux



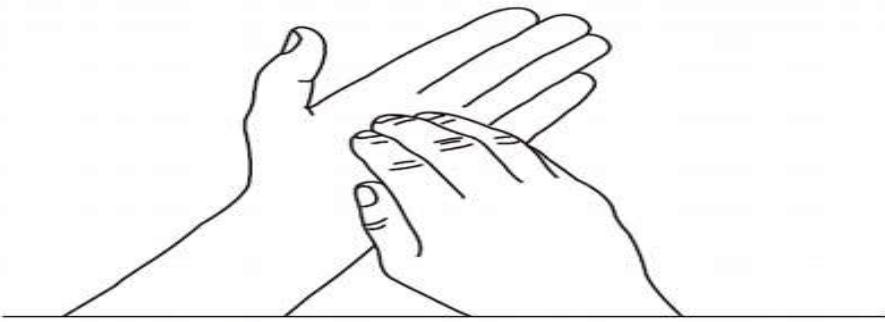
3 Doigts entrelacés
Désinfection des espaces interdigitaux et des doigts



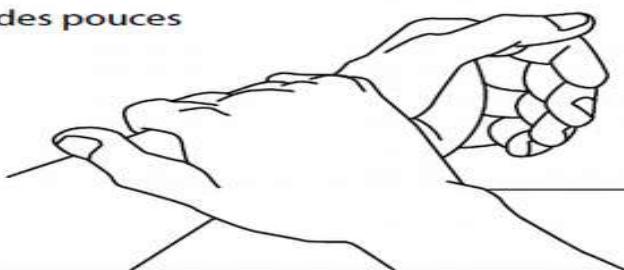
4 Paume/doigts
Désinfection des doigts



5 Pouces
Désinfection des pouces



6 Ongles
Désinfection des ongles



7 Poignets

HYGIENE DES MAINS

LAVAGE CHIRURGICAL avec SHA

Lavage simple des mains et avant bras

Mouiller mains et avant bras

Prendre une dose de savon doux

Masser 30 sec (Maxi 1 minute)

Seuls les ongles sont brossés (premier lavage)

Rinçage abondant (1 minute)

Séchage avec essuie-mains à UU par tamponnements

HYGIENE DES MAINS

LAVAGE CHIRURGICAL avec SHA

Application une dose de SHA

Sur mains et avant bras (y compris les coudes)

Friction jusqu'à séchage complet

Répéter l'opération avec SHA

sur mains et avant bras

Friction jusqu'à séchage complet

Contact avec le SHA 2 x 1 minute

Renouveler l'opération

Après tout acte

Après 2 heures d'intervention

HYGIENE DES MAINS

LES INCONTOURNABLES

Un poste de lavage facilement accessible,
complet et bien entretenu

Les manches de veston, veste, pulls, dans leur partie cubitale
sont porteuses de germes cutanés des personnes examinées

Les savonnettes et autres savons en pain
sont des milieux de culture

Les bracelets et les bagues sont des facteurs de transmission,

BIJOUX : Preuves par l'image



HYGIENE DES MAINS

LES INCONTOURNABLES

Les essuie-mains « sauvages » comme la blouse, les chiffons, ou les serviettes éponges sont des réservoirs de germes,

La fermeture du robinet à mains nues
la manipulation manuelle de la poubelle ou de son couvercle
entraîne une re-contamination des mains,

Les sèche-mains électriques avec air pulsé disséminent germes et poussières.

HYGIENE DES MAINS

Facteurs favorisant une sécheresse voire une irritation des mains :

excès de produit,

mouillage ou rinçage insuffisant

séchage à l'air chaud

séchage par frottement avec l'essuie-mains à UU

Nette amélioration avec les SHA

Port de gants



Ne dispense pas du lavage ni de la désinfection des mains.

- Protection des soignants et des patients
- Sur des mains à ongles courts sans bague ni autre bijou.
- **Une paire de gants = un geste = un patient**

☒ **Attention lors des "interruptions de soins ! ! !"**

Port de gants

1. Les gants non stériles (polypropylène, vinyle, latex, nitrile)

- En vrac avec deux tailles différentes,
- Pour se protéger,
- En cas de geste non stérile :
détersion de plaie, détersion des muqueuses.

2. Les gants stériles (en latex, en néoprène, en vinyle)

- En sachet individuel avec plusieurs tailles,
- Pour protéger le patient et le soignant,
- En cas de gestes invasifs,
pénétration d'une cavité stérile

Tenue professionnelle

A l'hôpital, tenue adaptée au secteur d'activité

Blouse avec **manches courtes**, sur des vêtements à **manches courtes ou retroussées** pour faciliter le lavage des mains
(blouse lavable température > à 60°C).

Changée quotidiennement et chaque fois que visiblement souillée.



Un lavage des mains doit être réalisé avant d'enfiler et après avoir retiré sa tenue professionnelle.

Désinfection et Antisepsie

PRINCIPES GENERAUX

La désinfection et l'antisepsie comportent de manière **impérative** 4 étapes :

1- La détersion :

Solubilisation des matières organiques et des substances grasses dans l'eau.

Diminution de micro-organismes

Le savon simple

ou Bétadine scrub / Hibitane champ/ Biseptine

Désinfection et Antisepsie

PRINCIPES GENERAUX

2- Le rinçage :

Eau stérile ou NaCl 0,9%

Evacuation des souillures
des sérosités
des squames
des germes
des restes de détergent

Désinfection et Antisepsie

PRINCIPES GENERAUX

3 - Le séchage :

Soigneux avec
compresses non stériles ou stériles

4 - La désinfection ou l'antisepsie :

une réduction du nombre de germes

Désinfection et Antisepsie

Le choix d'un produit dépend de plusieurs facteurs :

- **de sa présentation :**

- solution aqueuse ou alcoolique,

- du caractère moussant (« scrub ») ou non,

- de son contenant (unidose, flacon avec/sans bec verseur)

- **de son spectre d'action** sur les micro-organismes

Désinfection et Antisepsie

- **de son contexte d'utilisation :**
peau saine, muqueuse
- **Tolérance** et de l'existence d'allergie ou d'intolérance
- **Application antérieure d'un autre produit :**
Mélanges sont interdits
même gamme de produits

Désinfection et Antisepsie

LES DIFFERENTS PRODUITS

1. Les dérivés iodés
2. Les produits chlorés
3. Les produits à base de chlorhexidine
4. Les ammoniums quaternaires
5. Les mercuriels
6. Les produits à base de triclocarban
7. Les produits à base d'hexamidine
8. Les dérivés anioniques

On peut y ajouter les produits à base d'alcool : alcool à 70°

ANTISEPTIQUES MAJEURS

Bactéricides et à large spectre

HALOGÉNÉS

Dérivés iodés

Bétadine®

PVPI (polyvinylpyrrolidone iodée)

Dérivés chlorés

Dakin®

BIGUANIDES

Chlorhexidine

♦ Hibitane®

Association d'antiseptiques

♦ Biseptine®

ALCOOLS

Alcool éthylique dénaturé à 70°

Alcool éthylique à 90°

HALOGÉNÉS DÉRIVÉS IODÉS

Bétadine®	UTILISATION	PRECAUTIONS D'EMPLOI	INCOMPATIBILITÉS	DÉLAI D'UTILISATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Lavage antiseptique et chirurgical des mains - Douche pré-opératoire - Nettoyage des muqueuses et des plaies souillées - Phase de détersion de la peau saine <p>Pure: Antisepsie de peau saine:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ponction - Injection - Champ opératoire <p>Diluée: 10% = Lavage plaies 2% = Irrigation plaies</p>	<p>Interdiction Bébé de 0 à 1 mois</p> <p>Prudence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bébé de 1/30 mois - Femme enceinte (2ème & 3ème trim.) - Pas de pansement occlusif <p>Administration prolongée</p>	<p>Chlorhexidine</p> <p>Dérivés mercuriels</p> <p>Phénols</p>	<p>Conservation</p> <p>À l'abri de:</p> <p>Lumière</p> <p>Chaleur</p> <p>Air</p> <p>Péremption :</p> <p>1 mois avec bouchon</p> <p>- 15 jours sans bouchon réducteur</p>
	<p>Pure:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toilette vulvaire et périnéale <p>Diluée: 2 c.à.s / Litre d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Irrigation vaginale 			
	<ul style="list-style-type: none"> - Bains de bouche <p>Diluée: 1 à 2 c.à.c / Verre</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Risque de passage placentaire et dans le lait - Risque de surcharge iodée 	

HALOGÉNÉS DÉRIVÉS CHLORÉS

	UTILISATION	PRÉCAUTIONS D'EMPLOI	INCOMPATIBILITÉS	DÉLAI D'UTILISATION
Dakin® 	<p>Antisepsie :</p> <ul style="list-style-type: none">- de la peau- des muqueuses- des plaies	<p>Ne pas utiliser sur une plaie souillée de sang et de pus</p> <p>↓</p> <p>Diminution de l'efficacité</p>	<p>Matières organiques</p>	<p><u>Conservation à l'abri de :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Lumière- Chaleur- Air <p><u>Péremption après ouverture:</u></p> <ul style="list-style-type: none">- 15 jours

BIGUANIDES

	UTILISATION	PRÉCAUTIONS EMPLOI	INCOMPATIBILITÉS	DÉLAI D'UTILISATION
Chlorhexidine Aqueuse	-Antisepsie de faible niveau	<p><u>Ne pas mettre en contact</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec les muqueuses - Le cerveau - Les méninges - L'œil 	<ul style="list-style-type: none"> -Dérivés mercuriels -Liège - Savon -Argent - Zinc 	<u>Péremption après ouverture:</u> 1 mois pour : <ul style="list-style-type: none"> - solutions alcooliques
Chlorhexidine Alcoolique	<ul style="list-style-type: none"> - Antisepsie des plaies - Désinfection de la peau 	Éviter tout contact avec le conduit auditif si lésions de l'appareil auditif	<ul style="list-style-type: none"> - Halogénés chlorés - Halogénés iodés 	10 jours pour: <ul style="list-style-type: none"> - Hibitane champ diluée avec Azorubine
Biseptine® Ass.d'antiseptiques	<ul style="list-style-type: none"> - Antisepsie des plaies - Désinfection de la peau 	- Risque d'allergie	<p>Ne pas utiliser pour désinfection du matériel Médico-chirurgical</p>	

ALCOOLS

	UTILISATION	PRÉCAUTIONS D'EMPLOI	INCOMPATIBILITÉS	DÉLAI D'UTILISATION
<p>Alcool éthylique Dénaturé à 70° (dénaturé avec du camphre)</p> 	<ul style="list-style-type: none">- Antisepsie peau saine avant prélèvement ou injection (30s)- Effet bactéricide- Désinfection des bouchons	<ul style="list-style-type: none">- Irritant- Éviter sur la peau des nourrissons- Ne pas utiliser sur les muqueuses et les plaies	<p>Ne pas utiliser sur les prélèvements d'alcoolémie</p>	<p>Conservation à l'abri de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Air
<p>Alcool éthylique à 90°</p>				<p>Péremption après ouverture:</p> <p>1 mois flacon ouvert</p>

Bactéricides et à spectre étroit

AMMONIUMS QUATERNAIRES

Sterlane®

Cetavlon®

Bactériostatiques et à spectre étroit

CARBANILIDES

Triclocarban

Solubacter®, **Septivon®**, **Nobacter®**

DIAMIDINES

Hexamidine

Hexomédine ®

ACIDES

Acide borique

(PRÉPARATION)

Acide salicylique

(PRÉPARATION & DERMACIDE®)

DÉRIVÉS MÉTALLIQUES

Nitrate d'argent

Sulfate de cuivre

Sulfate de zinc

DÉRIVÉS MERCURIELS

MERBROMINE

Mercuresceine
Aqueuse Gifrer® 2%

Chromaplaie 2%

Pharmadose
mercuresceine®
compresses

PEROXYDE D'HYDROGÈNE

Eau oxygénée à 3% (10 Volumes) Gilbert®-Gifrer®

COLORANTS

Eosine aqueuse à 2%
Gilbert® - Gifrer ® -
Cooper ®

MillianSolution
Vert de méthyl-Cristal
Solution aqueuse
0,25%

Violet de gentiane
Solution aqueuse
1%

ACTIVITÉ MICROBICIDE DES ANTISEPTIQUES



	BACTÉRICIDE *					FONGICIDE **		VIRUCIDE ***		
	Gram +	Genre. Staphyo.	Genre. Strepto.	Genre. Pseudo.	Coli	Myco- bacterium	Levures	Moisissures	Virus	
Halogénés Iodés										PVP-I
Halogénés Chlorés						Protéines				Hypochlorite
Alcool						Protéines				Alcool 70° - 90°
Biguanides						Protéines				Chlorhexidine
Ammonium quat.						Protéines				Cétramide chlorure benzalkonium
Carbanilides										Triclocarban
Diamidines										Hexamidine

Ref. : 1 à 6 et 11-12

Ref. : 7 à 12

* NFT 72 - 151/171/301

** NFT 72 - 200 ou autres méthodes validées

*** NFT 72 - 180 ou autres méthodes validées

Actif Inactif

Ce tableau ne tient pas compte de l'association de principes actifs, ni d'excipients qui peuvent présenter dans certains cas une activité synergique.

Désinfection et Antisepsie

DESINFECTION DE LA PEAU SAINTE

Les produits appliqués avec une compresse.

A) ACTES A FAIBLE RISQUE

- **Actes concernés :**

- Injections en SC, vaccins
- Injections IM et IV
- Prélèvements sanguins

donc mésolift, toxine botulique, injections de comblement

- **Méthode :**

- Appliquer le produit choisi
Biseptine® ou alcool à 70 °

Désinfection et Antisepsie

DESINFECTION DE LA PEAU SAINTE

B) ACTES A HAUT ET TRES HAUT RISQUE

- Actes concernés :

- Poses de perfusion
- Sutures cutanées
- Infiltrations articulaires

donc pose de voluma, subQ avec canule, greffe de cheveux

- Méthode :

- détersions de la peau avec un savon antiseptique
- rinçage : eau stérile/sérum physiologique avec compresse
- application du désinfectant avec une compresse stérile désinfectant de la même gamme que le savon

Les désinfectants des milieux inertes

Trois types :

les produits destinés à la désinfection par voie aérienne en cas de maladie à déclaration obligatoire. (agrément de l'Agence nationale de sécurité du médicament)

Désinfectants de dispositifs médicaux. Ils dépendent de la législation européenne des dispositifs médicaux et doivent être marqués « CE »

Désinfectants destinés aux sols et aux autres surfaces inertes. Ces produits obtiennent progressivement le statut de produits biocides (directive 98/8/CE) norme NF TA. 72-10

DECHETS

La Haute Autorité de santé

Déchets d'activités de soins à risques infectieux

micro-organismes viables ou leurs toxines

Matériels et matériaux piquants ou coupants, en contact ou non
avec un produit biologique

Déchets anatomiques humains

DECHETS

Toute médecin produisant des déchets doit les éliminer

(articles R. 44-1 et R. 44-2 du code de la santé publique)

Ils doivent être,

séparés des autres déchets et collectés **emballages à UU**

fermés temporairement, **définitivement avant l'enlèvement.**

À chaque étape des documents permettant **le suivi des opérations**

Le praticien peut, confier l'élimination de ses déchets et assimilés
à un organisme en mesure d'effectuer ces opérations.

DECHETS

Les dispositifs médicaux

Le fabricant doit également indiquer si le

dispositif médical est à « usage unique » ou non

La responsabilité d'un professionnel de santé est engagée des lors qu'il ne se conforme pas aux recommandations indiquées pour la réutilisation d'un dispositif médical.

Respect des protocoles concernant la désinfection des matériels au cabinet et à en assurer la traçabilité

L'ANTISEPSIE PRE INTERVENTIONNELLE EN CABINET CORRESPOND ELLE AUX RECOMMANDATIONS ? ETUDE SUR 50 CAS

Lavage des mains hygiéniques : 30 actes (60%)

Type : savon doux : 25 actes (50%)

Savon antiseptique : 5 actes (10%)

Friction hydroalcoolique SHA : 48 actes (96%)

Précautions standards : 49 actes (98 %)

Port de gants non stériles : 49 actes (98%)

Port de gants stériles : 1 acte (2%)

L'ANTISEPSIE PRE INTERVENTIONNELLE EN CABINET CORRESPOND ELLE AUX RECOMMANDATIONS ? ETUDE SUR 50 CAS

Désinfection initiale du site d'injection : 49 actes (98%)

Désinfection initiale du site d'injection :

- Povidone alcoolique : 1 acte (2%)
- Biguanides (Chlorexidine alcoolique) : 37 actes (74%)
- Alcool modifié (70%) : 11 actes (22%)

Désinfection du site après et avant chaque réinjection : 41 actes (82%)

Respect du temps de séchage recommandé (12%)

Prévention des AES - 1

Définition

- ♦ On définit un accident d'exposition au sang (AES) comme toute **exposition percutanée** (par piqûre ou coupure) ou tout contact sur une peau lésée ou des muqueuses (bouche, yeux) avec du sang ou un liquide biologique souillé par du sang.

Prévention des AES – 2

Risques de transmission selon le type d'AES

Virus	Exposition percutanée	Contact Cutanéo-muqueux
VHB	2 - 40%	Non quantifié, à priori élevé par rapport au VHC et VIH
VHC	2,1%	Non quantifié, transmission par cette voie non documentée mais plausible
VIH	0,18% - 0,45%	0,006% - 0,19%

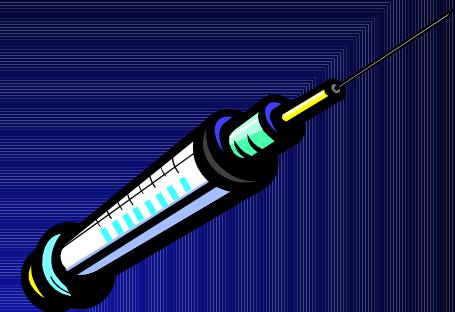
Prévention des AES – 3

Risques de transmission selon le type de liquide biologique

Virus	Prouvé	Possible	Nul
VHB	Sang, liquides biologiques contenant du sang	Sperme, Sécrétions vaginales salive	Uries, selles
VHC			
VIH		Sperme Sécrétions vaginales LCR, liquide pleural, Amniotique	Uries selles, salive

Prévention des AES – 4

Matériel de soins



✓ Privilégier:

- ✓ le matériel à UU
- ✓ Le matériel sécurisé

✓ Devenir du matériel souillé à UU

- ✓ Ne pas recapuchonner les aiguilles
- ✓ Ne pas désadapter à la main
- ✓ Éliminer immédiatement après utilisation et au plus près de l'utilisation dans un collecteur spécifique
- ✓ Respecter les limites de remplissage du collecteur

Prévention des AES – 5

Matériel réutilisable

- ✓ Manipuler avec précautions
- ✓ Pré-désinfecter et nettoyer au plus près du soin
et avant de désinfecter ou stériliser

Organisation des soins

définition des tâches

Equipements adaptés

gants, lunettes

Prévention des AES – 6

♦ VACCINATION ++

« Code de la santé fait obligation à toute personne qui, dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention, exerce une activité professionnelle l'exposant à des risques de contamination d'être immunisée **contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite** ».

Prévention des AES – 7

- ♦ Au total, importance fondamentale :
 - ♦ Du respect des précautions d'hygiène
 - ♦ De l'utilisation rationnelle du matériel adapté
 - ♦ De l'information et formation des personnels
 - ♦ De l'évaluation des actions entreprises

CAT EN CAS D'AES

®

Protocole local

En cas de piqûre :

Ne pas faire saigner

Nettoyer immédiatement la plaie avec savon antiseptique

Rincer à l'eau courante

Tremper : Bétadine dermique ou du Dakin® Cooper STABILISE
pendant au moins 5 minutes

En cas de contact avec peau lésée : idem

En cas de projection oculaire : rincer abondamment
au sérum physiologique ou à l'eau pendant au moins 5 minutes

CAT EN CAS D'AES

Demander à la personne source une prise de sang

Hôpital le plus proche

Traitemen^t dans les 4 heures

Déclaratiⁿ

Suivi sérologique

CONCLUSION

- Mesures simples et Efficaces
- Ecrire les Procédures
- Traçabilité
- AES : n'arrive pas qu'aux autres

L'ANTISEPSIE PRE INTERVENTIONNELLE EN CABINET CORRESPOND ELLE AUX RECOMMANDATIONS ? ETUDE SUR 50 CAS

Utilisation de compresses stériles : 50 actes (100%)

Nombre moyen de réinjections avec la même aiguille : 4

Utilisation d'un collecteur d'aiguilles à proximité : 50 actes (100%)

Suivi à 30 jours : 1 placard inflammatoire sans aucune infection